



Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot



DEMANDE D'INTERVENTION MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Mise à jour : Janvier 2022

Informations concernant la collectivité/établissement public

Nom de la collectivité/établissement public :

Élu référent sur la demande :

Nombre d'agents :

Disposez-vous d'un CHSCT en interne ? Oui Non

Nom de la personne en charge du dossier :

Fonction de cette personne :

Téléphone : Mail :

Nom de l'assistant/conseiller prévention :

Téléphone : Mail :

Informations concernant l'agent

Nom : Prénom :

Date de naissance : ... / ... / Niveau d'étude :

Poste de travail :

Service : Grade :

Statut : Titulaire > ou = à 28h Titulaire < à 28h Non titulaire

Informations concernant la demande d'intervention

Nature de la demande :

Étude de postes pour les agents avec des restrictions d'aptitude ou en situation de handicap

Sensibilisation à la RQTH

Accompagnement à la complétion de dossiers administratifs (RQTH, PCH, AAH)

Accompagnement des collectivités dans le recrutement d'apprentis en situation de handicap et le suivi du contrat

Accompagnement à la reprise d'un agent après un congé maladie (CMO, CLM, CLD, etc.)

Autre :

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

.....
.....
.....

L'agent est-il en arrêt de travail : Oui Non Si oui, date de début de l'arrêt : ... / /

Situation administrative :

En poste Maladie ordinaire Accident de service (AT ou MP) Congé Longue Maladie

Congé Longue Durée Grave Maladie Disponibilité d'Office pour raisons de santé

Temps partiel thérapeutique Autre :

Dossier comité médical : Oui Non

Dossier commission de réforme : Oui Non

Date de la dernière visite médicale avec le médecin de prévention : ... / /

L'agent bénéficie-t-il de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ?

Oui Non

Attentes de la collectivité/établissement public :

.....
.....
.....

L'agent a été informé et a confirmé son accord pour la mise en œuvre de la démarche, le : ... / ... /

L'agent donne son accord pour être identifiable sur les photos prises dans le cadre de l'étude et pour que les photos soient utilisées uniquement à cette fin : Oui Non

Date de la demande : __/__/__

Signature de l'agent (si en activité)	Cachet et signature de l'autorité territoriale

Mentions d'information – Traitement de données personnelles

Le responsable du traitement des données recueillies dans ce formulaire est le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG46), représenté par son président.

La finalité de ce traitement, dans le cadre de la convention liant la collectivité au CDG46 sur la base de l'exercice d'une mission d'intérêt public, est la mise en œuvre d'un accompagnement approprié des collectivités dans le maintien de l'emploi des agents en situation de handicap en adaptant le poste de travail. Les destinataires des données sont les seuls agents habilités du CDG46. Elles ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union européenne. Les données sont conservées pour une durée de 5 ans.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen de Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement de vos données ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime sur les données qui vous concernent.

Vous pouvez à tout moment les exercer en vous adressant en priorité au Service Prévention du CDG46, par courrier postal au : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, 12 Avenue Charles Pillat, 46090 Pradines ou par courriel à l'adresse : prevention@cdg46.fr responsable de traitement ; ou auprès de leur délégué à la protection des données par courriel: dpd.cdg@cdg46.fr ou par voie postale à la même adresse.

Si, après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits "Informatiques et Libertés" n'ont pas été respectés, vous pouvez consulter vos droits et effectuer une réclamation sur le site de la CNIL.

Dispositif « maintien dans l'emploi »

1. MODALITES DE SAISINE

Cette demande, réservée aux collectivités affiliées, est un préalable pour toute demande d'intervention du référent handicap du service Santé Prévention du Centre de Gestion.

Sont concernés par cet accompagnement les agents titulaires ou stagiaires, les agents contractuels en CDI, les agents contractuels en CDD de plus d'un an et apprentis, les emplois aidés (CAE-CUI, PEC, etc.), par la collectivité affiliée dont l'état de santé présente des restrictions d'aptitude au poste de travail ou bénéficiaire d'une obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

La demande d'intervention doit être établie par l'autorité territoriale le plus en amont possible de l'action à réaliser.

2. PARTICIPATION FINANCIERE

L'intervention du référent handicap est financée par le FIPHFP et n'appelle donc pas de participation financière de la part de la collectivité. En revanche, tout ou partie des aménagements ou actions préconisés peut nécessiter un investissement financier de la collectivité en complément de financements éventuels du FIPHFP.

3. DIFFERENTS TYPES D'INTERVENTION

L'offre de services d'appui pour le maintien dans l'emploi est la suivante :

- informations sur les démarches à réaliser et les solutions possibles pour chaque situation
- accompagnement administratif pour les demandes d'aides auprès du FIPHFP
- accompagnement technique : étude ergonomique, étude de poste, etc.

Le référent handicap du service Santé Prévention intervient **en fonction de critères fixés dans le cadre de la convention de partenariat avec le FIPHFP** et se réserve la possibilité de réorienter la demande vers d'autres services compétents.

4. CONFIDENTIALITE

L'intégralité de la démarche est soumise au **secret médical et au respect de la confidentialité**.

5. SUITES DE LA DEMANDE D'INTERVENTION

La demande d'intervention doit être adressée au Centre de Gestion par courriel : prevention@cdg46.fr

À réception du document complété, le référent handicap procédera à un recueil d'informations sur la situation de travail auprès de la collectivité et /ou de l'agent. Ces éléments seront nécessaires à l'étude du dossier et permettront au référent handicap d'identifier les modalités d'intervention adaptées à la situation.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Service Santé Prévention

12 avenue Charles Pillat

46090 PRADINES

prevention@cdg46.fr

05.65.23.00.97